

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera |
| Herausgeber: | Schweizerische Numismatische Gesellschaft |
| Band: | 33-37 (1983-1987) |
| Heft: | 129 |
| Artikel: | Le monnayage Augustéen de Leptis Minor (Byzacène) |
| Autor: | Amandry, Michel |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-171311 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE MONNAYAGE AUGUSTÉEN DE LEPTIS MINOR (BYZACÈNE)

Michel Amandry

Le monnayage de la Syrtique, de la Byzacène et de la Zeugitane n'a fait l'objet, depuis l'étude fondamentale de L. Müller¹, d'aucune vue d'ensemble nouvelle. La publication du matériel conservé dans les différentes collections publiques est, pour l'instant, réduite au seul volume de la *Sylloge* de Copenhague²: encore faut-il préciser que la majeure partie des monnaies publiées par K. Jenkins avaient été incorporées par Müller dans son travail, puisqu'il était alors Conservateur adjoint de cette collection³. Citons encore le catalogue, publié par C.M. Kraay et C.H.V. Sutherland, des séries augustéennes de l'Ashmolean Museum⁴, qui contient un petit nombre de monnaies d'Afrique. A ces exceptions près, rien. Aussi, en attendant la refonte du Müller, à laquelle travaille une équipe du CNRS animée par M. Laronde⁵, voudrions-nous présenter quelques compléments au monnayage de Leptis Minor.

Ce monnayage, peu abondant, exclusivement frappé sous Auguste⁶, porte invariablement à son revers le type de Mercure tourné vers la gauche, coiffé du pétase ailé, le caducée devant l'épaule. Fait remarquable, les légendes sont latine pour le droit, grecque au revers où figure l'indication de l'atelier: ΑΕΠΤΙC; à cette particularité s'en ajoute une autre: les monnaies connues de Müller portent, sous le buste de Mercure, les marques A ou B, marques de valeur à l'évidence, signifiant As ou Dupondius.

Ces marques, quoique exceptionnelles, se rencontrent ailleurs: à Corinthe, les trois dénominations frappées par les duovirs M. Insteius C.f. Tectus et L. Cas., en fonction sans doute en 42 ou en 41 av.J.-C.⁷, sont contremarquées A (as), S (semis) et ·· (quadrans); de même le monnayage des «préfets de la flotte» d'Antoine porte les indications Δ (sesterce), Γ (tressis), B (dupondius), A (as) et S (semis)⁸. A la même époque figurent, sur le monnayage de bronze de Cléopâtre, les marques Π (80) et Μ (40)⁹ et Auguste, pour sa première émission alexandrine, perpétuera cette habitude¹⁰. Pourquoi ces marques? Pour introduire, auprès d'utilisateurs de langue grecque, de nouvelles espèces auxquelles ils n'étaient pas encore familiarisés.

Comme nous connaissons en Byzacène des monnaies qui devaient manifestement passer pour des sesterces, on était en droit d'attendre une telle dénomination à Leptis. Cette lacune est désormais comblée grâce à la pièce que nous publions:

D. ✕CAESA(R) ✕DIVI· F, tête nue d'Octave à gauche; lituus dans le champ à gauche; bordure de perles (Ø 33 mm).

R. ✕ΑΕΠΤΙ(C), buste de Mercure à gauche, coiffé du pétase, le caducée sur l'épaule droite; sous le buste, Δ; bordure de perles (Ø 32 mm).

Coll. P.V., ↑, 36,12 g (fig.1).

¹ Numismatique de l'ancienne Afrique, II: les monnaies de la Syrtique, de la Byzacène et de la Zeugitane (1861).

² SNG Cop. North Africa, Syrtica-Mauretania (1969).

³ Cf.O. Mørkholm, «The Danish Contribution to the Study of Ancient Numismatics 1780–1880», Den kongelige Mønt-og Medaillesamling 1781–1981 (1981), 123–164.

⁴ Catalogue of Coins of the Roman Empire in the Ashmolean Museum, I: Augustus (c.31 B.C.–A.D. 14) (1975).

⁵ Au sein de cette RCP, J. Alexandropoulos est chargé de l'étude du monnayage de la Syrtique et de la Byzacène.

⁶ C'est à tort que Müller (op.cit., p. 49) place sous le règne de Tibère des monnaies qui portent la 5^e salutation impériale de ce prince.

⁷ BMC Corinth, p. 64, n° 525–528.

⁸ M. Bahrfeldt, «Die Münzen der Flottenpräfekten des Marcus Antonius», NZ 37 (1905), 9–56.

⁹ BMC The Ptolemies, p. 128, n° 4–5 (II), n° 6–11 (M).

¹⁰ BMC Alexandria, p. 1, n° 1–2 (II), n° 3 (M).

A ce sesterce correspond un as de même facture et de même légende¹¹; aucun dupondius de ce type n'est répertorié, mais nous pouvons penser que celui qu'a publié Müller¹² faisait partie de cette émission. Il se décrit ainsi:

- D. ↘ DIVOS ↗ IVLIVS, tête laurée de César à droite; bordure de perles (\varnothing 26 mm).
R. ↗ ΛΕΠΤΙC, buste de Mercure à gauche; sous son buste, B; bordure de perles (\varnothing 26 mm).

Paris Ailly 17445, ↑, 21,78 g (fig. 2).

Mais il existe aussi un as, inédit lui aussi, de même type que ce dupondius:

- D. ↗ (D)IV(OS) ↗ (IV)LIV(S), tête laurée de César à droite; bordure de perles (\varnothing 22 mm).
R. ↗ (ΛE)ΠT(IC), buste de Mercure à gauche; sous son buste, A; bordure de perles (\varnothing 22 mm).

Londres BM 1909-1-2-35, ↗, 9,93 g (fig. 3).

Malgré le mauvais état de conservation de cet exemplaire, le portrait de César se reconnaît parfaitement et la légende de droit peut être reconstituée grâce à la légende du dupondius.

Ainsi se trouve constituée une émission comprenant sesterce, dupondius et as. De quand date cette première émission? La légende CAESAR DIVI· F, au droit du sesterce et de l'as, nous invite à la situer avant 27 avant J.-C. Nous pourrions même remonter assez haut, vers les années 35, puisque le modèle de ces séries date de 38/36: il s'agit d'une émission de bronze frappée, au nom d'Octave, en Italie sur laquelle celui-ci figure au droit (CAESAR DIVI· F) et César au revers (DIVOS IVLIVS)¹³. Les poids très lourds du sesterce et du dupondius, frappés selon un système qui n'est plus semi-oncial, mais qui n'est pas encore le quart-oncial augustéen, ne s'opposent pas à une telle datation. Toutefois, en comparant le portrait d'Octave de Leptis à celui de César qui figure sur un «sesterce» d'Hadrumète (fig. A = Paris 107, ↗, 21,46 g), on ne peut qu'être frappé de leur ressemblance; sur cette monnaie figure au droit la tête nue d'Auguste à droite (HADR/AVGVS[TVS]), au revers la tête nue de César à gauche (CAESAR)¹⁴; or ces deux portraits sont interchangeables: César n'a aucun trait qui lui soit propre, mais a été assimilé à son fils adoptif, de façon certainement voulue par le graveur. Cette monnaie date du Principat, puisqu'y figure le titre AVGVSTVS; comme nous avons le sentiment que le même graveur a travaillé à Leptis d'abord, à Hadrumète ensuite, peut-être faut-il tout de même abaisser la date de l'émission de Leptis autour des années 30.

Il faut attendre la fin du règne d'Auguste pour retrouver des séries monétaires à Leptis. Müller, là encore, ne connaît que des dupondii et des as. Le dupondius (Müller II, 49/18) porte la tête nue de Tibère à droite avec la légende TI·CAE· / AVG·F·IMP· / (fig. 5 = Paris 104, ↑, 15,86 g); cette monnaie date des années 8/10 ap.J.-C.; sur l'as (Müller II, 49/17) figure la tête nue d'Auguste à gauche entourée de la légende abrégée IMP·C(aesar)·D(iv)i·F·A(ugustus)/PM·PP (fig. 6 = Paris 102, ↗, 8,09 g). Cette légende existe aussi à Carthage sur une série signée des duovirs P·I·SP· et D·V·SP· (Müller II, 149/323); comme ces magistrats ont également fait frapper une série parallèle, pour le type et la légende de droit, au dupondius de Leptis (Müller II, 150/325-326), nous pouvons en conclure qu'à Carthage les deux séries datent de la même année (entre 8 et

¹¹ Müller II, 49/16; SNG Cop. 57.

¹² Müller II, 49/15: monnaie publiée par le baron d'Ailly dans la RN 1841, 347-348 et entrée au Cabinet des Médailles avec sa collection en 1862.

¹³ Sydenham, RRC 1335; M. Crawford, Roman Republican Coinage (1974) 535/1; M. Grant, From Imperium to Auctoritas (1946), p. 49-50.

¹⁴ Müller II, 52/30.



1



2



3



A



4



5



6



7



10 après J.-C.) et qu'il en va certainement ainsi à Leptis. A cette émission comprenant dupondius et as manquait le sesterce. Il existe pourtant, dans les collections du British Museum. En voici la description:

- D. ♂(IMP) · C · D · F · APM · PP, tête nue d'Auguste à gauche; bordure de perles (\varnothing 33 mm).
R. ✸ ΛΕΠΤΙΚ, buste de Mercure à gauche; sous son buste, Δ; bordure de perles (\varnothing 34 mm).

Londres BM G 0316, ↓, 27,35 g (fig. 4).

La pièce est mal conservée; nous pouvons toutefois aisément restituer la légende du droit, abrégée comme sur l'as. Cette deuxième émission comprend donc, comme la première, sesterce, dupondius et as. Auguste figure encore sur la plus grande dénomination ainsi que sur l'as; Tibère, l'héritier de l'Empire, sur le dupondius: au père adoptif succède le fils adoptif d'Auguste. En bonne logique, nous devrions connaître un as parallèle au dupondius: cet as existe, mais il est daté de la 7^e salutation impériale de Tibère, soit des années 12 et suivantes (fig. 7 = coll. P.V., ↑, 6,23 g).

Après cette émission, l'atelier de Leptis, comme bien d'autres, sera fermé¹⁵. Ces deux émissions, tout à fait originales, resteront les témoignages de la reconnaissance de cette cité libre envers Octave-Auguste qui lui avait octroyé sa *libertas*¹⁶.

¹⁵ Müller II, 50/20, attribue, d'après Seguin, une monnaie d'Agrippine à Leptis: mauvaise lecture ou invention moderne, sans nul doute.

¹⁶ Nos remerciements vont à nos collègues du British Museum qui nous ont autorisé à publier les exemplaires de Leptis conservés dans leur collection.

À PROPOS DES TITULATURES RÉTROGRADES À LETTRES INVERSÉES DANS LE MONNAYAGE IMPÉRIAL ROMAIN

Pierre Bastien

M. Weder¹ et H. Huvelin² ont publié dans cette revue deux *antoniniani*, l'un de Gallien, l'autre de Tétricus, présentant une effigie impériale à gauche, entourée d'une légende, non seulement rétrograde, mais composée de lettres inversées. Les auteurs ne proposent pas d'explication de ces anomalies, mais en tirent des conclusions générales sur la confection des coins. Pour M. Weder il s'agit d'une erreur des ouvriers de l'atelier, qui apporte la preuve que les légendes ont été gravées et non poinçonnées comme on l'admet généralement. Pour H. Huvelin, qui adopte également cette position, il est probable que la «totalité du coin utilisé (effigie et légende) a dû être l'œuvre d'un seul et même artiste, ce qui amène à remettre en question la théorie généralement admise que la réalisation des titulatures – par poinçonnage ou gravure – était confiée à un ouvrier distinct».

Est-il possible de tirer ces conclusions de deux cas, certes très intéressants, mais exceptionnels dans le monnayage romain? Peut-on notamment affirmer que ces légendes rétrogrades n'ont pu être que gravées? A notre avis il ne peut faire de doute qu'elles ont été poinçonnées. Dans le cas de l'*antoninianus* de Tétricus par exemple, l'ouvrier aurait-il gravé un M sous la forme de quatre barres presque parallèles et un V dont les deux jambages sont séparés. On ne peut répondre que par la négative.

¹ M. Weder, Römische Münzen und Münzstätten des 3. Jahrhunderts. 2. Ein retrograder Antoninian des Gallienus – Nochmals zur Punzentheorie, SM, 118, 1980, 43–44.

² H. Huvelin, Un antoninianus rétrograde de Tétricus I à l'atelier de Trèves, SM, 121, 1981, 3–4.